



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée  
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité  
entre les sexes, développement et paix  
pour le XXI<sup>e</sup> siècle »: réalisation des objectifs  
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines  
critiques et autres mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par Crowley Children's Fund, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

La présente déclaration a été rédigée par Cynthia Teixeira, cofondatrice et directrice générale de l'association *Crowley Children's Fund*. Elle porte sur les cas de traite d'enfants à des fins sexuelles dans le monde et sur les actions menées par deux organisations, *California Against Slavery* et *Run for Courage*, toutes deux implantées dans la région de Sacramento (Californie), pour faire cesser les violences de ce type exercées contre les femmes et les filles.

Selon le rapport établi en 2010 par le Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes (*Trafficking in persons report*), 12,3 millions d'êtres humains étaient réduits en esclavage dans le monde. Le rapport mondial publié en février 2009 sur la traite des personnes (*Global report on trafficking in persons*) indique quant à lui que la forme la plus courante de traite des êtres humains est l'exploitation sexuelle, qui concerne environ 79% des individus victimes de traite, et précise que, dans le monde, près de 20% de ces victimes sont des enfants.

Aux États-Unis, sur les dix zones les plus touchées par la traite d'enfants à des fins sexuelles, trois se situent en Californie: il s'agit de San Francisco, de Los Angeles et de San Diego. Sacramento figure parmi les cinq villes où ce phénomène a pris le plus d'ampleur; elle a même occupé, à certains moments, la deuxième place du classement des villes où le problème de la prostitution impliquant des enfants était le plus virulent, avec Las Vegas, Chicago, New York et Oakland (Californie). Pourtant, les trafiquants d'êtres humains n'encourent pas plus que cinq à huit ans de prison (peine maximale si la victime est mineure) en Californie.

Les lois de l'État de Californie n'obligent pas suffisamment les auteurs de faits de traite à répondre de leurs actes. L'association *Crowley Children's Fund* soutient l'organisation *California Against Slavery*, qui cherche à durcir les lois californiennes en la matière. La traite des êtres humains est une activité criminelle motivée par l'appât du gain. En augmentant les risques encourus pour de tels agissements et en diminuant les « profits » obtenus par ce biais, il est possible de mettre fin à cette forme abjecte d'esclavage moderne. Des informations supplémentaires sur les activités et la mission de *California Against Slavery* peuvent être consultées sur son site Web, à l'adresse suivante: <http://californiaagainstsavery.org/>.

En 2012, *California Against Slavery* a été à l'origine d'une initiative majeure, la loi CASE (*Californians Against Sexual Exploitation* – « Les Californiens contre l'exploitation sexuelle »), qui entend renforcer la législation en matière de traite à des fins sexuelles et améliorer la loi Megan relative aux prédateurs en ligne. Ce texte (proposition n° 35) sera mis aux voix en Californie le 6 novembre 2012. Les trois brefs récits ci-après permettent de mieux comprendre combien il est important d'éradiquer ce problème.

a) Les parents de Minh ne voulaient pas attendre que leur fille grandisse pour leur rapporter de l'argent. Ils se sont rendu compte qu'ils pouvaient tirer profit de son corps. Lorsqu'elle a eu 11 ans, son père a commencé à la vendre dans des cafés et salons de massage vietnamiens situés entre San Francisco et San Jose.

b) Un proxénète de 31 ans a abordé la jeune T. M., âgée de 10 ans, dans une rue d'Oakland et lui a promis de s'occuper d'elle comme un père et de l'aimer

comme un petit ami. En contrepartie, elle devrait gagner de l'argent pour lui. Le cap a été d'autant moins difficile à franchir pour elle que sa mère la vendait depuis qu'elle avait 4 ans pour s'acheter de la cocaïne.

c) Carissa avait 12 ans lorsqu'elle a été abandonnée par sa famille et est tombée aux mains d'un souteneur qui l'a vendue à des routiers à Fresno. Elle n'en a « réchappé » deux ans plus tard que pour être jetée dans une prison pour mineures. Son proxénète n'a pas, pour sa part, passé un seul jour en prison pour avoir profité de cette exploitation sexuelle.

Un appel à l'action est ici un devoir - sur le plan juridique, politique, social et individuel! Tout comme il est essentiel pour la loi de 2000 relative à la protection des victimes de faits de traite - reconduite pour la dernière fois en 2008 - que soient abordées les questions de prévention, de poursuites, de protection et de collaboration.

*California Against Slavery* s'est fixé pour mission de défendre la liberté de chaque enfant, de chaque femme et de chaque homme, en donnant au peuple californien la possibilité de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe de mettre fin à la traite d'êtres humains. Son objectif est de faire de celle-ci l'activité criminelle la plus risquée qui soit en Californie. L'organisation estime en effet que:

a) chaque individu porte en lui une dignité que notre société et nos lois doivent respecter et protéger;

b) la traite des êtres humains constitue une atteinte à la dignité humaine et une négation des droits de l'homme et des droits civils fondamentaux;

c) le fait d'autoriser une quelconque forme d'esclavage a des répercussions graves sur notre société et sur nos communautés. Il s'agit d'un problème qui nous concerne tous.

Trop souvent, les victimes d'exploitation et de traite sont considérées comme des délinquants et poursuivies comme tels. Cette situation ne crée pas un climat propre à panser les plaies, reconforter et remettre sur pied des individus qui, bien qu'ils aient commis un acte qualifié de délit par la loi, n'en sont pas moins des victimes.

Si elle est adoptée, la loi californienne contre l'exploitation sexuelle permettra non seulement de lutter contre la traite à des fins sexuelles dans l'État de Californie mais aussi d'amener d'autres États américains à s'engager dans cette voie. Pour plus d'informations à ce sujet, nous renvoyons au site <http://www.caseact.org/case/>.

L'étape majeure suivante consistera à mettre en œuvre et faire respecter cette loi et les textes connexes destinés à poursuivre les contrevenants et ceux qui se livrent à la traite d'êtres humains (à des fins sexuelles ou professionnelles). En outre, comme l'a déclaré la Secrétaire d'État Hillary Clinton en juin 2011, « nous devons mettre en place de nouveaux mécanismes pour protéger les victimes potentielles et traduire en justice davantage d'auteurs de tels actes ». *Crowley Children's Fund* s'associe par conséquent à l'initiative *Californians Against Sexual Exploitation* ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui sont ses partenaires au niveau local, national et international afin de s'employer par tous les moyens à faire cesser cet esclavage des temps modernes.

Il faut aussi savoir que les victimes de traite à des fins sexuelles garderont de cette expérience des séquelles physiques et psychologiques toute leur vie durant. Même lorsqu'elles parviennent à fuir cette vie d'exploitation et d'oppression, elles n'ont que peu de ressources pour se reconstruire. Néanmoins, beaucoup possèdent en elles ce ressort qui leur permettra de surmonter leur traumatisme et de passer du statut de victime à celui de survivant. Cela étant, leur douleur se trouve exacerbée lorsque les auteurs de tels délits ne sont condamnés, si tant est qu'ils le soient, qu'à de courtes peines de prison ou à des modestes amendes pour des faits de cette gravité. L'organisation *Run for Courage*, créée en 2010, cherche à sensibiliser l'opinion et à récolter des fonds pour combattre la traite à des fins sexuelles. Une grande partie de cet argent est en réalité reversée à des organisations qui, au niveau régional, national et international, aident les victimes de tels actes à retrouver une vie normale. On trouvera des informations récentes concernant les activités de cette association sur son site Web à l'adresse suivante: <http://runforcourage.com/>.

Outre la tenue annuelle d'une grande manifestation destinée à recueillir des fonds, *Run for Courage* s'emploie très activement à faire prendre conscience aux citoyens du nombre de cas de traite à des fins sexuelles et de leurs conséquences pour ceux qui en sont victimes; elle va pour ce faire à la rencontre d'autres organisations, anime des réunions dans les lycées et les universités, etc., afin de sensibiliser les collectivités à l'existence de ces actes odieux. Pour *Run for Courage*, les sanctions auxquelles seront condamnés leurs auteurs seront d'autant plus lourdes que la prise de conscience sera grande.

Cette question doit rester l'une des priorités majeures du Conseil économique et social, car c'est à lui qu'il appartient de continuer à élaborer des recommandations politiques et de rechercher des solutions à ce problème social gravissime et endémique qui menace les droits de l'homme dans le monde entier.